

POLITIQUE DE LA VILLE

ÉGALITÉ
CITOYENNETÉ

Notre mission : mettre en œuvre les politiques publiques qui visent à réduire les inégalités territoriales dans les quartiers prioritaires. La politique de la ville s'appuie sur 4 thématiques principales :

- Le développement économique et l'accès à l'emploi
- La cohésion sociale (éducation, citoyenneté, prévention de la délinquance ...)
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie
- Citoyenneté et valeurs de la République



RÉEMPLOI DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

En 2016, toutes les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ont été signées sur le territoire réunionnais entre les 7 bailleurs sociaux et les 13 collectivités.

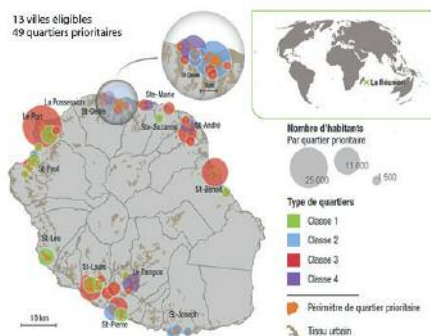
La mise en œuvre de l'abattement de TFPB a permis le doublement des financements dédiés aux actions de cohésion sociale déjà mises en œuvre au bénéfice des habitants des quartiers et des opérations de logements sociaux.

Le service politique de la ville coordonne l'action territoriale en lien avec les quatre délégués du Préfet présents dans chaque arrondissement, les partenaires signataires des contrats de ville et les services référents des communes concernées. Il instruit les demandes de subvention déléguées par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires).

4,8 M€ de crédits ont été délégués par le CGET en 2016. Ils ont permis de soutenir l'ensemble des actions et dispositifs sur le territoire réunionnais inscrit en politique de la ville.

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE : 13 VILLES, 49 QUARTIERS, 160 000 HABITANTS

En 2016, la DJSCS a poursuivi la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville issue de la loi d'orientation du 21 février 2014. L'ensemble des 13 villes éligibles ont signé un contrat de ville, qui concernent les 49 quartiers retenus au titre de la nouvelle géographie prioritaire.



CO-CONSTRUIRE LE PROJET DE VIE DU QUARTIER

Composés d'habitants, de professionnels et d'acteurs issus des quartiers, les conseils citoyens ont commencé leur travail de co-construction du projet de vie de leur quartier.

Plus d'une quarantaine de conseils ont été créés en deux ans, répondant ainsi à un des objectifs "phare" de la loi de 2014.

AU CŒUR DES QUARTIERS : LES ADULTES RELAIS

Médiateur social, l'adulte relais a vocation à favoriser le lien social entre les habitants, dont ils partagent le quotidien, les services publics et les institutions. En 2016, 136 adultes relais financés à 80% par l'Etat étaient en poste auprès de 70 employeurs (associations, communes, établissements scolaires ...)

La majorité d'entre eux œuvrent en faveur du lien social et de la vie de quartier (40%), d'autres se consacrent à des missions liées à l'éducation, à la prévention de la délinquance ou à la prévention des risques sociaux.